

N° 22/6.21

PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MOTION DU GROUPE DES VERTS « L'URGENCE CLIMATIQUE À MORGES, C'EST MAINTENANT ! »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre, s'est réunie une fois à l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2021. Elle était composée de Mesdames Sylvie TRUDU, Marie-France BELLEUX, Sylvie FAÏ, présidente-rapporteuse, et de Messieurs Michaël FÜRHOFF, Alain TROGER, Alexandre GANNA, et Raymond LAEDERACH.

1 HISTORIQUE

En mars 2019, le Grand Conseil déclarait l'urgence climatique, et en juin 2020, élaborait un Plan climat. Ce Plan climat se base sur les principes suivants : « Afin de garantir la qualité de vie dans le canton, il est primordial d'agir à toutes les échelles et dès à présent pour répondre à l'urgence climatique et limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à 1.5 C° par rapport aux niveaux préindustriels. Dans ce but, il s'agit en premier lieu de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de permettre aux systèmes naturels (forêt, eau, milieux naturels, etc.) et humains (économie, tourisme, santé, etc.) de s'adapter. ». Le Plan climat adopté se décline en plusieurs axes et domaines d'actions, afin de couvrir tous les secteurs de la société concernés par cette « urgence climatique », et de coordonner à l'échelle du canton les actions entreprises au niveau local. Ceci afin de rendre le plus efficace et rapide possible la résolution d'un problème très complexe qu'est la diminution globale des émissions de gaz à effet de serre. Tout un pan de ce Plan climat vaudois consiste au soutien aux communes pour coordonner leurs actions concernant la lutte contre le réchauffement climatique, en les aidant pratiquement, à mettre en œuvre leurs propres Plan climat.

Lors de la séance du Conseil Communal de Morges du 4 novembre 2020, le groupe des Verts a déposé une motion demandant :

- *"Un engagement solennel du Conseil et de la Municipalité face à ces enjeux climatiques, sociaux et économiques ;*
- *Que la Municipalité établisse un plan climat adressant tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, et impliquant dans un effort commun l'administration communale et la population de Morges".*

Lors de la séance du Conseil Communal du 3 février 2021, alors que la Municipalité ne s'était pas opposée à la prise en considération, la motion a été renvoyée en commission, dont les discussions sont reportées dans le présent rapport.

2 DISCUSSION

Si la question de « l'engagement solennel » de la commune face aux enjeux environnementaux en déclarant l'urgence climatique n'a pas été sujette à débat, un commissaire a cependant relevé le fait que ce genre de déclaration d'engagement ne devait pas être perçu par la population morgienne comme un « blanc-seing » à toutes les formes d'actions ayant comme justification la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, certaines de ces actions peuvent être à la limite voire même sortir du cadre légal et réglementaire. Pour l'ensemble des commissaires, il est clair que la reconnaissance officielle par la commune de Morges de la situation d'urgence climatique ne doit pas servir à justifier ce genre d'actions, mais au contraire montrer la détermination de la commune à user de tous les moyens légaux ainsi que les outils disponibles à son niveau pour participer à l'effort commun de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Concernant l'établissement d'un Plan climat communal, la discussion de la commission s'est portée sur l'utilité d'un tel plan alors que le canton de Vaud en avait déjà fait un. Ne risque-t-on pas de faire du travail à double alors que tout a déjà été fait par le canton ? De plus, la commune s'étant déjà dotée d'une stratégie énergétique ainsi que d'une planification énergétique territoriale, certains commissaires se demandent ce que la commune pourrait faire de plus concrètement. La motionnaire explique qu'en demandant que la commune de Morges établisse son propre Plan climat, les Verts ne parlent pas de « refaire le travail à double », mais de justement prendre comme base le Plan climat cantonal et tout ce qui concerne les mesures entreprises au niveau cantonal, et de décliner dans la partie du Plan communal tout ce qui concerne les mesures/actions pouvant être entreprises à Morges. Le canton a prévu tout un pan de coordination (via notamment des plateformes d'échanges) et de soutien aux communes pour les conseiller et leur faciliter la tâche dans leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce Plan climat communal qui découle du Plan climat cantonal doit donc plutôt être perçu comme un accélérateur/facilitateur... et aussi une boîte à idées/échanges/synergies entre les différentes communes du canton de Vaud, qui nous permettra sans doute de réaliser qu'il reste encore beaucoup de choses à faire à Morges pour lutter contre le réchauffement climatique.

3 CONCLUSIONS

Depuis quelques années, le dérèglement climatique induit par l'activité humaine s'impose de plus en plus à tous les niveaux de la société, que ce soit mondial, fédéral, cantonal ou communal. En effet, si la prise de conscience du danger imminent (à l'échelle humaine) doit se faire au niveau global, les actions concrètes qui pourront contrer ce réchauffement climatique se feront au niveau local, et plus ces actions se feront de manière coordonnée sur un territoire aussi large que possible, plus elles seront efficaces.

Fort de ce constat et afin d'aligner les démarches de lutte contre le réchauffement climatique de la commune de Morges avec celles du Canton de Vaud, le groupe des Verts dépose une motion demandant 1) un engagement solennel du Conseil et de la Municipalité en déclarant l'urgence climatique, et 2) la mise en œuvre d'un Plan climat communal décliné du Plan climat cantonal et donc complémentaire à celui-ci.

Après discussions sur les diverses manières de mettre en œuvre concrètement au niveau de notre commune les actions permettant de réduire les émissions de gaz à effets de serre, et en précisant que la déclaration de l'urgence climatique par les autorités communales morgiennes ne pouvaient en aucun cas justifier de quelconques actions qui sortiraient du cadre légal et réglementaire, la commission a voté à l'unanimité la prise en considération de cette motion.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération la motion du groupe des Verts "L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant !".

au nom de la commission

Sylvie Fay

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 juin 2021.